ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2010

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2011 - (n° 2854)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 114

présenté par M. Bur, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales, pour les recettes et l'équilibre général

ARTICLE 29

(Annexe B)

À la première phrase de l'alinéa 24, après le mot :

« mais »,

insérer le mot :

« aussi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur matérielle.